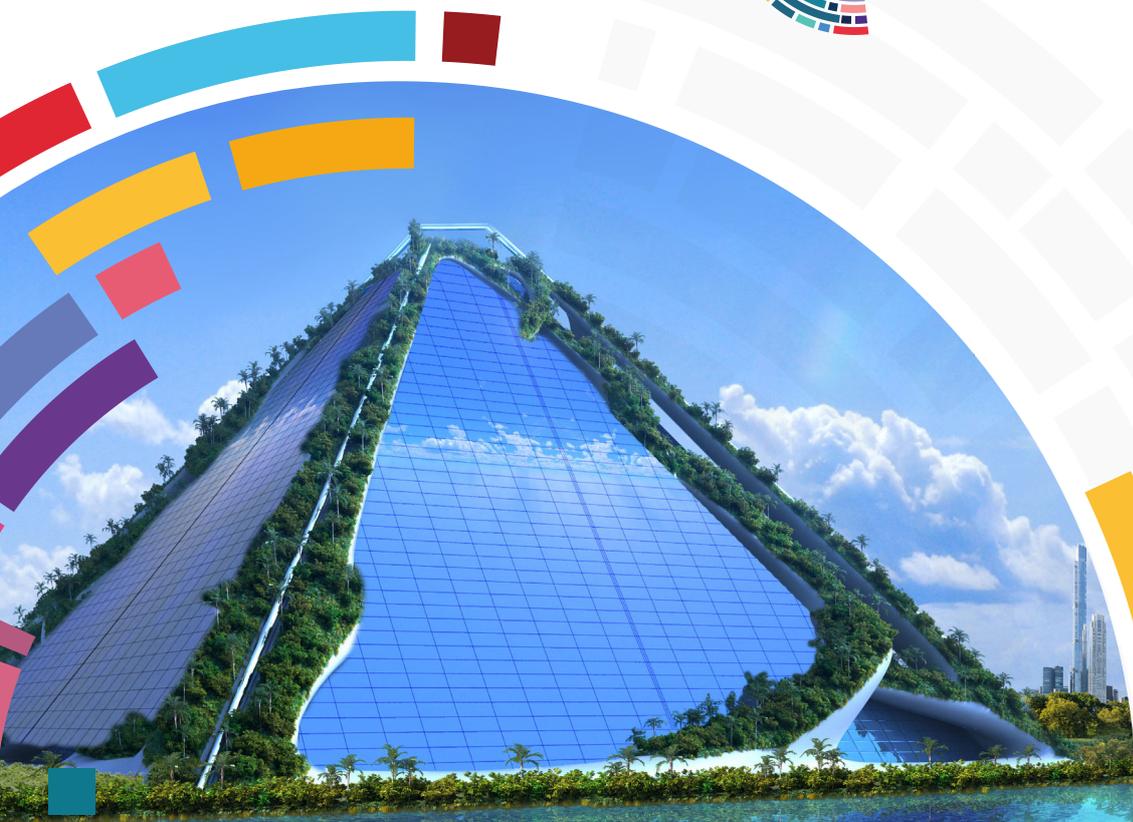




120^e
CONGRÈS
DES
NOTAIRES DE FRANCE



VERS UN URBANISME DURABLE

ACCOMPAGNER LES PROJETS FACE
AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

CATALOGUE DES FORMATIONS

BORDEAUX
25, 26 et 27 septembre 2024

Version du 11 juin 2024

Organisé par :

En étroite collaboration et avec le soutien de :

Avec le soutien de :



La 120^e édition du Congrès des notaires de France se déroulera les 25, 26 et 27 septembre 2024 à Bordeaux.

Elle abordera les enjeux stratégiques du changement climatique sur les projets d'urbanisme et, notamment notre responsabilité, alors que ses effets se font déjà sentir dans l'exercice notarial quotidien.

Il devient aujourd'hui nécessaire de repenser notre rapport à la nature, à nos modes de consommation et à nos mobilités dans le cadre de l'aménagement du territoire pour tenir compte des défis liés au réchauffement du climat.

Cette édition poursuit 2 objectifs pour le notariat : le mobiliser et le former.

■ Mobiliser le notariat

En accompagnant ses clients dans les projets d'aménagement, le notaire est confronté à la complexité et aux défis du droit de l'environnement. Un droit souvent perçu comme une contrainte en raison de sa complexité et des limitations qu'il impose.

Le congrès souhaite mobiliser le notariat en l'invitant à modifier son regard sur le droit de l'environnement. On parle d'un changement d'ère géologique pour décrire la situation d'aujourd'hui. Nous assistons à un véritable changement d'ère juridique. Changement d'ère que la charte de l'environnement de 2005 nous invite à voir et qui a des effets de plus en plus prégnants nous emmenant vers un nouvel univers du droit. Ce nouvel univers du droit qui est celui d'une société de la transformation écologique. Cette transformation, c'est aussi une transformation juridique à côté de laquelle il ne faut pas passer.

■ Former le notariat

Le rapport et le Congrès sont une mine d'informations sur des sujets d'une complexité redoutable qui nécessite des heures de formation sur le terrain du droit public, du droit privé, du droit international, du droit de la construction, du droit administratif, du droit constitutionnel.

Cet ouvrage, les plénières et les sessions de formation fourniront des outils essentiels pour comprendre et gérer les projets d'aménagement :

- décryptage des règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire à travers le prisme du droit de l'environnement,
- grilles de compréhension du maquis des nouvelles normes de décarbonation (RE 2020, performance énergétique), de végétalisation et de désimperméabilisation, essentielles à l'adaptation de nos villes au changement climatique, ...

Le programme de formation est composé de 12 sessions d'1h30 chacune qui balayent le champ de réflexion menées par 3 commissions :

- Anticiper les défis environnementaux
- Convaincre les acteurs d'un projet
- Réaliser les projets

Cette formation est l'occasion :

- d'acquérir des compétences sur la gestion de la composante environnementale des dossiers qui ne va cesser de s'affirmer dans les années à venir,
- de professionnaliser les solutions concrètes à apporter aux acteurs, personnes privées comme publiques et les accompagner dans ce mutation environnementale.

LE DIRECTOIRE



Présidente
Me Marie-Hélène
PERO AUGEREAU-HUE



Vice-Président et trésorier
Me Jean-Michel BOISSET



Rapporteur général
Me Hervé de GAUDEMAR



Commissaire local
Me Philippe LAVEIX



Responsable communication
Me Mathieu FONTAINE



Déléguée générale
Elisabeth DUPART-LAMBLIN

RAPPORTEUR DE SYNTHÈSE



Rapporteur de synthèse
Pr Elise CARPENTIER

LES 3 COMMISSIONS



Commission 1
#Anticiper
Me Adeline SEGUIN - Rapporteur
Me Eric MEILLER - Président
Me Catherine BERTHOL - Rapporteur



Commission 2
#Convaincre
Me Virginie DESHAYES - Rapporteur
Me Antoine URVOY - Président
Me Thomas PLOTTIN - Rapporteur



Commission 3
#Réaliser
Me François GOUHIER - Rapporteur
Me Michèle RAUNET - Présidente
Me Anne-Laure DOREY - Rapporteur

LES 3 THÈMES GÉNÉRAUX

DE LA FORMATION

Commission 1 Anticiper

Les travaux de la 1^{ère} commission permettent de comprendre les conséquences, pour la société et le notariat, du changement climatique, et de guider le professionnel dans la lecture des règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire à travers le prisme du droit de l'environnement.

Commission 2 Convaincre

La 2^e commission vous invite à convaincre les multiples acteurs (notaires, citoyens, élus, administration, associations et porteurs de projets) d'intégrer à leur réflexion de façon systématique la séquence « ERC » : éviter, réduire, compenser l'impact du projet sur les milieux naturels.

Commission 3 Réaliser

La 3^e commission vous donnera les grilles de lecture et de compréhension de ce maquis des nouvelles normes de décarbonation (RE 2020, performance énergétique), de l'objectif du ZAN, du permis de construire sous l'axe des autorisations d'urbanisme.

LES 3 THÈMES SPÉCIFIQUES

DE LA FORMATION

THÈME 1 : Urbanisme et transformation environnementale : de quoi parle-t-on ?

Il n'y a pas de prérequis pour suivre ce thème

Les 4 cours de ce thème font le point des connaissances sur les procédures d'urbanisme et de l'environnement donnant d'utiles repères pour s'y retrouver dans le maquis des différentes réglementations qui s'entremêlent, et surtout de comprendre la place fondamentale que le notaire doit avoir pour accompagner les particuliers et les entreprises.

1 - Information environnementale et devoir de conseil du notaire.

- Quels nouveaux risques environnementaux ?
- Les études préalables : quelle(s) étude(s) pour quel projet ?
- Quels impacts sur le bilan de l'opération ?
- Ventes, baux, etc. : où chercher l'information nécessaire à la rédaction des actes ?
- Comment la restituer aux clients ?

Focus sur :
les clauses environnementales.

2-Sobriété foncière : où construire ?

- L'objectif de Zéro Artificialisation nette des sols (ZAN).
- Les risques (plan de prévention).
- Intégration de l'environnement dans les documents de planification.

Focus sur :
la nouvelle jeunesse du règlement national d'urbanisme (RNU) d'ordre public.

3 - Performance énergétique : comment s'y retrouver ?

- Performance énergétique et bâtiments existants
- Performance énergétique et obligation de rénovation
- Performance énergétique et construction
- Performance énergétique et EnR

Focus sur :
DPE - impact sur la vente et la location.

4 - Incidences patrimoniales des aléas et risques environnementaux.

- Quels impacts du risque climatique (submersion, inondation, feux de forêts, tempêtes, cyclones, ...) sur l'évaluation des biens.
- Risques climatiques et assurance : Assurance dommage aux biens et assurance construction (forêts, incendies, inondation, argile, tempêtes, catastrophes naturelles).

Focus sur :
le recul du trait de côte et sur le Bail Réel d'Adaptation à l'Erosion Côtière (BRAEC).

LES 3 THÈMES SPÉCIFIQUES

DE LA FORMATION

THÈME 2 : Les autorisations d'urbanisme.

Il n'y a pas de prérequis pour suivre ce thème

Les 4 cours de ce thème font le point des connaissances sur les autorisations d'urbanisme adaptées aux divers projets. La formation évoquera les points de vigilance qui doivent alerter le professionnel. seront également la conformité et la fiscalité des projets d'urbanisme.

1 - Quelles autorisations pour quels projets ?

- L'identification des autorisations nécessaires à un projet : l'incidence sur la rédaction de l'avant contrat.
- La combinaison des autorisations d'urbanisme et environnementales (indépendance des législations).

🔍 Focus sur :
les panneaux photovoltaïques.

2 - De la demande à la décision : instruction et décision.

- L'instruction : comment maîtriser des délais ?
- L'évaluation environnementale des projets, séquence ERC et dérogation espèces protégées.
- La décision : refus, sursis à statuer, octroi avec prescription, permis tacite.

🔍 Focus sur :
le rapport du GRIDAUH :
«Bilan et perspectives du régime des autorisations d'urbanisme»

3 - Mise en œuvre de l'autorisation.

- Comprendre l'autorisation définitive (les délais, le retrait, le contentieux).
- Caractère exécutoire (combinaison avec les autres autorisations), péremption, modification, transfert.

🔍 Focus sur :
les droits acquis nés du permis.

4 - L'achèvement et la conformité.

- La fiscalité de l'urbanisme (financement des équipements publics), la taxe foncière.
- Quels risques en cas de constructions irrégulières et/ou non conformes du fait d'un changement de PLU ?
- Le contrôle de conformité.

🔍 Focus sur :
l'action en démolition et en indemnité : rôle du juge judiciaire.

THÈME 3 : Dynamiques environnementales du droit des biens et des contrats.

Il n'y a pas de prérequis pour suivre ce thème

Les 4 cours de ce thème font le point des connaissances sur le droit des biens et des contrats sous le prisme des dynamiques environnementales avec notamment des sujets clés sur les sites existants, les droits de mutations, les friches et la copropriété.

1 - Mutation du droit de propriété et nouveaux droits réels.

- La propriété, un droit adaptable.
- Obligation Réelle Environnementale (ORE) et fiducie environnementale.

🔍 Focus sur :
la décomposition de la propriété
(Maison de poésie, Caquelard).

2 - L'organisation collective face au défi environnemental.

- Manager le changement dans la copropriété.
- Organiser juridiquement la mutualisation de ressources et d'espaces communs.

🔍 Focus sur :
les ouvrages communs de protection du littoral.

3 - Recycler l'existant.

- Maîtriser le foncier : bien sans maître, procédure d'abandon manifeste, immeuble menaçant, ruine.
- Les friches, les cœurs de ville, les entrées de villes

🔍 Focus sur :
la renaturation et la protection de la biodiversité : aspects prospectifs.

4 - Pratique notariale et sites industriels.

- Acheter un site industriel existant.
- Réaliser un site industriel.

🔍 Focus sur :
les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

LES OUTILS



Le meilleur des congrès disponible à tout moment

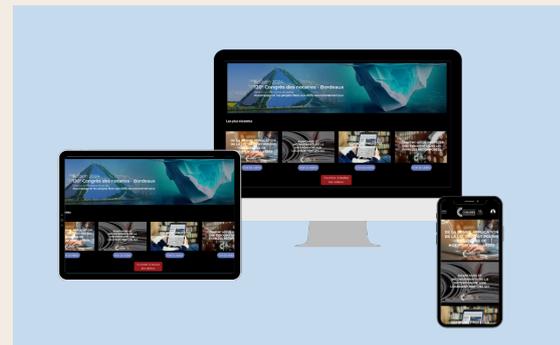
CONGRÈS+, LA PLATEFORME DU CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE

est l'outil qui vous permet de vous inscrire, participer aux débats, voter les propositions, découvrir les exposants.

Congrès + vous permet un accès en illimité à l'intégralité des contenus (plénières et formations des 120^e, 119^e, 118^e, 117^e et 116^e Congrès.)

L'accès à la Plateforme se fait en quelques clics et s'installe facilement sur votre mur d'applications de tous vos appareils numériques !

Pour y accéder rendez-vous sur www.congresdesnotaires.fr <rubrique> LA PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE.



LE RAPPORT

Un rapport largement documenté

Chaque rapport nécessite deux années d'élaboration. Les thèmes d'intérêt juridique général, sont issus de la pratique quotidienne notariale. Ils ont pour vocation de faire progresser la recherche et la pratique juridique. Ils mêlent réflexion théorique et solutions concrètes, recommandations, exemples de clauses et de cas pratiques.

Le rapport est offert aux notaires de France, aux hautes juridictions, aux universités, aux autorités professionnelles concernées, aux pouvoirs publics.

- Format papier
- Formats numériques en libre consultation sur :

www.rapport-congresdesnotaires.fr et sur le portail des 5 Cridon.



FORMATIONS

COMPOSEZ VOTRE JOURNÉE DE FORMATION À LA CARTE !

MERCREDI 25 SEPTEMBRE

THÈME 1 : Urbanisme et transformation environnementale : de quoi parle-t-on ?

THÈME 2 : Les autorisations d'urbanisme.

THÈME 3 : Dynamiques environnementales du droit des biens et des contrats.

09.30 - 11.00

Cours N°1 - Salle C

Information environnementale et devoir de conseil du notaire.

- Quels nouveaux risques environnementaux ?
- Les études préalables : quelle(s) étude(s) pour quel projet ?
- Quels impacts sur le bilan de l'opération ?
- Ventes, baux, etc. : où chercher l'information nécessaire à la rédaction des actes ?
- Comment la restituer aux clients ?

Focus sur :
les clauses environnementales.

Modératrice : Me Adeline SEGUIN

Gwenaëlle DURAND-PASQUIER

Professeur agrégé - Droit privé et sciences criminelles
Université de Rennes

Vivien ZALEWSKI-SICARD

Enseignant-chercheur
Université Toulouse 1 Capitole

Maëva FLEURY

Juriste consultant
Cridon Nord-Est

Cours N°2 - Salle E

Quelles autorisations pour quels projets ?

- L'identification des autorisations nécessaires à un projet : l'incidence sur la rédaction de l'avant contrat.
- La combinaison des autorisations d'urbanisme et environnementales (indépendance des législations).

Focus sur :
les panneaux photovoltaïques.

Modérateur : Me Thomas PLOTTIN

Grégory KALFLECHE

Professeur agrégé - Droit public
Université Toulouse 1 Capitole

Patrice CORNILLE

Avocat associé
Barreau de Bordeaux

Christine WIELS

Juriste consultant
Cridon Lyon

Cours N°3 - Salle A

Mutation du droit de propriété et nouveaux droits réels.

- La propriété, un droit adaptable.
- Obligation Réelle Environnementale (ORE) et fiducie environnementale.

Focus sur :
la décomposition de la propriété (Maison de poésie, Caquelard).

Modérateur : Me Eric MEILLER

Charles GIJSBERS

Professeur agrégé - Droit privé et sciences criminelles
Université Paris II Panthéon-Assas

Coralie LEVENEUR

Notaire associée
Chevreux

Laurent LEVENEUR

Professeur agrégé - Droit privé
Université Paris II Panthéon-Assas

Hugues PERINET-MARQUET

Professeur émérite - Droit privé
Université Paris II Panthéon-Assas

11.30 - 13.00

Cours N°4 - Salle C

Sobriété foncière : où construire ?

- L'objectif de Zéro Artificialisation nette des sols (ZAN).
- Les risques (plan de prévention).
- Intégration de l'environnement dans les documents de planification.

Focus sur :
la nouvelle jeunesse du règlement national d'urbanisme (RNU) d'ordre public.

Modérateur : Me François GOUHIER

Cécile BONHOMME

Sous-directrice de l'aménagement durable
Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Vincent MONTRIEUX

Adjoint au directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Julien MARTIN

Professeur - Droit public - Responsable du master Droit de l'urbanisme, de la construction, de l'aménagement et de l'immobilier Université de Bordeaux IV Montesquieu

Hervé de GAUDEMAR

Notaire et rapporteur général
120^e Congrès des notaires de France

Cours N°5 - Salle E

De la demande à la décision : instruction et décision.

- L'instruction : comment maîtriser des délais ?
- L'évaluation environnementale des projets, séquence ERC et dérogation espèces protégées.
- La décision : refus, sursis à statuer, octroi avec prescription, permis tacite.

Focus sur :
le rapport du GRIDAUH : «Bilan et perspectives du régime des autorisations d'urbanisme»

Modératrice : Pr Elise CARPENTIER

Philippe ROUSSIGNOL

Chef du service du permis de construire et du paysage de la rue
Ville de Paris - Direction de l'urbanisme

Laurence ESTEVE DE PALMAS

Avocate associée - Droit de l'environnement
Cabinet EDP Avocats

Elsa SACKSICK

Avocate associée - Droit public
ADDEN Avocats

Frédéric ROLIN

Professeur - Droit Public - Directeur scientifique
GRIDAUH

Cours N°6 - Salle A

L'organisation collective face au défi environnemental.

- Manager le changement dans la copropriété.
- Organiser juridiquement la mutualisation de ressources et d'espaces communs.

Focus sur :
les ouvrages communs de protection du littoral.

Modérateur : Me Eric MEILLER

Matthieu POUMAREDE

Professeur agrégé - Droit immobilier
Université Toulouse 1 Capitole

Flora VERN

Maître de conférences - Enseignant-chercheur - Droit des biens
Université de Glasgow

Barbara LEROY

Responsable du secteur d'activité gestion de la mer et du littoral
CEREMA

Catalogue de formation



CAPITALISEZ JUSQU'À 18 HEURES AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Jusqu'à 12 heures en participant au Congrès. Jusqu'à 6 heures en participant au programme de formation.

Le participant au programme de formation doit choisir 4 cours parmi les 3 thèmes, chacun des 4 cours devant correspondre à une tranche horaire différente.

14.15 - 15.45

Cours N°7 - Salle C

Performance énergétique : comment s'y retrouver ?

- Performance énergétique et bâtiments existants
- Performance énergétique et obligation de rénovation
- Performance énergétique et construction
- Performance énergétique et EnR

🔍 Focus sur :
DPE - impact sur la vente et la location.

Modératrice : Me Anne-Laure DOREY

Antoine CARON

Sous-directeur de la qualité et du développement durable dans la construction
Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages

Régis VOGLIAZZO

Mission dédiée à la mobilisation des professionnels de l'immobilier et bâtiment pour la rénovation de l'habitat

ADEME

Véronique MATET

Juriste consultant
Cridon Sud-Ouest

Elodie POULIQUEN

Juriste consultant
Cridon Sud-Ouest

Cours N°8 - Salle E

Mise en œuvre de l'autorisation.

- Comprendre l'autorisation définitive (les délais, le retrait, le contentieux).
- Caractère exécutoire (combinaison avec les autres autorisations), péremption, modification, transfert.

🔍 Focus sur :
les droits acquis nés du permis.

Modérateur : Me François GOUHIER

Pierre SOLER-COUTEAUX

Avocat associé
Soler-Couteaux & Associés

Laetitia SANTONI

Avocate - Urbanisme et aménagement
EY Société d'Avocats

Cours N°9 - Salle A

Recycler l'existant.

- Maîtriser le foncier : bien sans maître, procédure d'abandon manifeste, immeuble menaçant, ruine.
- Les friches, les coeurs de ville, les entrées de villes

🔍 Focus sur :
la renaturation et la protection de la biodiversité : aspects prospectifs.

Modératrice : Me Michèle RAUNET

Norbert FOULQUIER

Directeur
GRIDAUH

Eric ETIENNE

Directeur général Délégué Territoires et ruralités
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Michèle RAUNET

Notaire et Présidente de la 3^e commission : Réaliser 120^e Congrès des notaires de France

Louis de REDON

Maitre de conférence
Conseiller auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

16.15 - 17.45

Cours N°10 - Salle C

Incidences patrimoniales des aléas et risques environnementaux.

- Quels impacts du risque climatique (submersion, inondation, feux de forêts, tempêtes, cyclones, ...) sur l'évaluation des biens.
- Risques climatiques et assurance : Assurance dommage aux biens et assurance construction (forêts, incendies, inondation, argile, tempêtes, catastrophes naturelles).

🔍 Focus sur :
le recul du trait de côte et sur le Bail Réel d'Adaptation à l'Erosion Côtière (BRAEC).

Modératrice : Me Virginie DESHAYES

Maud GUIBOURG

Vice-présidente - Couverture client
MSCI

Stanislas LEGAIT

Directeur analytique
Diot Siaci

Rémi PORTE

Directeur indemnisation Construction
Diot Siaci

Samantha RAMUS

Juriste consultant
Cridon Ouest

Cours N°11 - Salle E

L'achèvement et la conformité.

- La fiscalité de l'urbanisme (financement des équipements publics), la taxe foncière.
- Quels risques en cas de constructions irrégulières et/ou non conformes du fait d'un changement de PLU ?
- Le contrôle de conformité.

🔍 Focus sur :
l'action en démolition et en indemnité : rôle du juge judiciaire.

Modératrice : Me Michèle RAUNET

Vincent DUSSART

Professeur agrégé
Université Toulouse 1 Capitole

Jérôme TREMEAU

Professeur agrégé - Droit public
Faculté de droit et de Science Politique
Aix Marseille Université

Francis POLIZZI

Premier vice-président
Tribunal administratif de Montreuil

Joël BOYER

Conseiller à la troisième chambre civile
Cour de cassation

Cours N°12 - Salle A

Pratique notariale et sites industriels.

- Acheter un site industriel existant.
- Réaliser un site industriel.

🔍 Focus sur :
les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Modérateur : Me Antoine URVOY

Antoine URVOY

Notaire et Président de la 2^e commission : Convaincre 120^e Congrès des notaires de France

Sébastien FERRARI

Maitre des requêtes en service extraordinaire
Conseil d'Etat

Bénédicte NITOT-DORLENCOURT

Juriste consultant
Cridon Paris

FORMATIONS

COMPOSEZ VOTRE JOURNÉE DE FORMATION À LA CARTE !

Le programme de formation proposé par le 120^e congrès des notaires de France a reçu l'habilitation du conseil supérieur du notariat sous le numéro d'enregistrement 202401434.



NOTAIRE CONSEIL
EN AMÉNAGEMENT
ET ENVIRONNEMENT

L'ensemble des cours de ce programme de formation entrera dans les heures de formation obligatoires pour le renouvellement du label Notaire Conseil en Aménagement et Environnement (NCAE) – Sous réserve de l'obtention du certificat délivré par ADNOV.



Les cours n°2, 5, 8, 9 et 11 entreront également dans les heures de formation obligatoires pour le renouvellement du label Notaire Conseil des Personnes Publiques (NCPP) – Sous réserve de l'obtention du certificat délivré par ADNOV.

Dans le cadre de leur renouvellement, les labellisés doivent effectuer 42h de formation sur trois ans dans le domaine juridique du label ou en management.

Qui peut participer ?

Le programme de formation du 120^e congrès est ouvert aux publics suivants :

Les notaires en activité, notaires retraités, collaboratrices et collaborateurs.

Les collaborateurs d'études notariales (hors statut notaire salarié), des instances notariales.

Les collaborateurs des organisations exposant au Congrès.

Les avocats, juristes, personnes des secteurs universitaire, bancaire, assurance, gestion de patrimoine, bailleur social, membre et/ou élu d'une collectivité territoriale, architecte, urbaniste, géomètre-expert et expert-comptable.

Objectifs pédagogiques

Chaque cours répondra à des objectifs énoncés aux stagiaires dans chaque document de présentation et définis conjointement par l'enseignant et les notaires-rapporteurs en charge de l'élaboration des travaux juridiques du Congrès

FORMER. Chaque cours présente le droit positif, les dernières jurisprudences et une mise en pratique par des exemples les plus rencontrés dans les études.

ÉLEVER. Accéder au niveau de connaissances permettant de comprendre les enjeux des propositions qui sont débattues lors des trois plénières de commissions du Congrès.

Modalités d'organisation

Les cours sont modérés par les rapporteurs, membres de l'équipe du 120^e Congrès des notaires de France.



Ces formations s'appuient sur l'expérience d'ADNOV en sa qualité d'organisme habilité à la formation professionnelle.

La convention de formation à retourner signée vous sera envoyée par ADNOV environ 15 jours après votre inscription.

La convocation à la formation vous sera envoyée par ADNOV environ 15 jours avant le début de la formation.

Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il est conseillé de prendre contact avec l'organisation (Service relations congressistes, du lundi au vendredi, 9.00-13.00 et 14.00-17.00. Téléphone : +33 (0)1 44 69 25 42 - relations.congressistes@congresdesnotaires.fr).

Les salles, dotées de moyens de projection et d'un système de sonorisation seront disponibles le jour de la formation.

Une évaluation de l'acquisition des compétences sera réalisée en fin de parcours au travers d'un QCM.

Modalités d'inscription

Le programme de formation propose 3 thématiques totalisant, pour l'ensemble, 18 heures de cours.

Chaque thématique propose 4 cours de 1h30, dispensés par des autorités de l'Université française et des experts reconnus.

Le participant s'inscrit obligatoirement pour un programme de 4 cours pouvant être panachés dans chacune des 3 thématiques. Il s'engage alors à participer en direct au programme pour lequel il s'est inscrit. Les demandes d'inscription sont reçues et prises en compte par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles pour chaque cours.

Le programme de formation est accessible selon 3 formules :

- **En présentiel**, uniquement si couplé avec une inscription au Congrès en présentiel.
- **En ligne**, couplé avec une inscription au Congrès en ligne.
- **En ligne, sans inscription** au Congrès.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au programme de formation s'effectuent en ligne www.congresdesnotaires.fr > « S'inscrire ».

Les montants pour la participation au Programme de formation sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ce prix s'ajoute à celui de l'inscription au 120^e Congrès.

Tout participant déjà inscrit au Congrès, peut ajouter le programme de formation à son inscription en se connectant à  la plateforme du Congrès des notaires de France.

Accès : www.congresdesnotaires.fr > Je complète mon inscription au 120^e Congrès > Déjà inscrit > Se connecter > Ajouter un produit. Règlement par CB uniquement (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

Le participant est seul responsable de l'exhaustivité et de la conformité des informations renseignées et validées par ses soins lors de l'inscription (identité, courriel et coordonnées bancaires notamment).

L'ACNF se réserve le droit de ne pas confirmer une inscription en cas de non-réception du paiement ainsi qu'en cas d'indisponibilité de places.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FORMATION : MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

L'inscription au programme de formation (formule en présentiel) est possible jusqu'au mercredi 25 septembre, 8h45, dans la limite des places disponibles et dans les conditions suivantes :

En ligne (sur www.congresdesnotaires.fr rubrique « S'inscrire » ou « je complète mon inscription ») :

- **Jusqu'au 02 septembre inclus** : règlement par CB (Carte Bleue, Visa, Mastercard), chèque ou virement.
- **A partir du 3 septembre**, règlement par CB ou virement.
- **A partir du 14 septembre**, règlement uniquement par CB (Carte Bleue, Visa, Mastercard)

Sur place, à l'accueil du Congrès, le mardi 24 septembre 2024 de 17h00 à 19h00 et le mercredi 25 septembre 2024 de 8h00 à 8h45 (début des parcours de formation : 9h30) : règlement par chèque ou CB (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

Cas particulier : notaire et collaborateur hors de France ; Les inscriptions au programme de formation peuvent être réglées par virement jusqu'au lundi 2 septembre inclus. Toute inscription à partir du mardi 3 septembre doit être réglée par CB (carte Bleue, Visa, MasterCard).

MODALITÉS D'ACCÈS AU PROGRAMME DE FORMATION

• **Sur place et en ligne sur**  la plateforme du Congrès des notaires de France au moyen de l'identifiant personnel unique transmis lors de l'inscription puis : rubrique « En direct ».

• **Les supports pédagogiques des cours sont publiés sur**  la plateforme du Congrès des notaires de France > Supports de cours.

• **Replay** :  la plateforme du Congrès des notaires de France > « Replay »

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FORMATION

L'inscription au programme de formation est confirmée par courriel au participant à l'adresse professionnelle, renseignée lors de son inscription et sous réserve du paiement intégral de celle-ci. Le courriel accusant réception de l'inscription et de son règlement, vaut acceptation des présentes CGIPF et forme le contrat noué entre l'ACNF et le participant.

LIMITATION DU NOMBRE DE PLACES

La participation au programme de formation choisi, est possible dans la limite des places disponibles. Si un ou plusieurs cours choisis par le participant s'avèrent ne plus être disponibles après règlement de l'inscription, l'ACNF proposera au participant, de reporter son choix sur un ou plusieurs autres cours encore disponibles. Si le participant le souhaite, il pourra également être remboursé de son inscription au programme de formation. Sa participation au programme de formation sera alors annulée.

ANNULATION PAR LE PARTICIPANT DE L'INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FORMATION

Toute demande d'annulation d'inscription au programme de formation, doit obligatoirement être adressée par courriel à relations.congressistes@congresdesnotaires.fr.

Jusqu'au vendredi 23 août 2024 inclus, toute demande d'annulation d'inscription au programme de formation, donne droit au remboursement intégral des sommes acquittées, à l'exclusion des frais de dossier demeurant acquis à l'ACNF. Les remboursements sont effectués par virement bancaire sur présentation d'un RIB (pour les remboursements vers un compte étranger sera déduit un forfait de 50€ pour frais de virement international).

À partir du samedi 24 août 2024 : aucun remboursement.

ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE PAR L'ACNF DU PROGRAMME DE FORMATION

Annulation partielle du programme de formation : il sera proposé au participant de reporter son choix sur un autre cours, dans la limite des places disponibles. Aucun remboursement ne sera alors effectué, sauf dans l'hypothèse où aucun cours ne serait plus disponible.

Annulation totale du programme de formation : remboursement intégral à l'exclusion des frais de dossier demeurant acquis à l'ACNF.

Annulation du programme de formation en présentiel avec maintien en ligne : Aucun remboursement ne sera effectué.

Annulation intégrale du programme de formation sans maintien en ligne : les sommes versées seront reportées sur le Congrès suivant.

ASSURANCE ANNULATION

L'ACNF recommande au participant de souscrire une assurance annulation individuelle auprès de MMA Entreprise proposée lors de son inscription. Le bulletin d'adhésion et la notice détaillée sont également accessibles sur l'espace congressiste des participants.

Le montant de la prime, concernant le programme de formation, est de 13 euros TTC par assuré.

FORMULES & TARIFS

Inscrivez-vous **avant le vendredi 13 septembre** pour bénéficier d'une prise en charge (partielle éventuelle) par le FIF-PL ou l'OPCO (sous réserve de l'acceptation de votre dossier). Après cette date, l'inscription reste possible dans la limite des places disponibles sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « S'inscrire », règlement par CB uniquement.

	Capitalisez jusqu'à 18h de formation professionnelle (2) et (3)	Capitalisez jusqu'à 12h de formation professionnelle (2) et (3)	Capitalisez jusqu'à 6h de formation professionnelle (3)
	FORMULE 1 : LE CONGRÈS INCLUANT LE PROGRAMME DE FORMATION* *Agréé par le FIF-PL et l'OPCO	FORMULE 2 : LE CONGRÈS SANS LE PROGRAMME DE FORMATION	FORMULE 3 : LE PROGRAMME DE FORMATION DU CONGRÈS* *Agréé par le FIF-PL et l'OPCO
Détails de l'offre	<i>100% en présentiel ou 100% en distanciel</i> Pendant le Congrès : 1• Accès à l'intégralité des plénières (séance solennelle, commissions, rapport de synthèse) et à l'exposition durant les 3 jours. 2• Accès en direct à la formation choisie (4 cours obligatoires) le mercredi 25 septembre. Quelques heures après chaque direct et jusqu'au prochain Congrès : Accès en illimité à l'intégralité des contenus de la plateforme Congrès+ (plénières et formations des 120 ^e , 119 ^e , 118 ^e , 117 ^e et 116 ^e Congrès.) En supplément sur inscription : Déjeuners, soirées, excursions	<i>100% en présentiel ou 100% en distanciel</i> Pendant le Congrès : Accès à l'intégralité des plénières (séance solennelle, commissions et rapport de synthèse) et à l'exposition durant les 3 jours. Quelques heures après chaque direct et jusqu'au prochain Congrès : Accès en illimité à l'intégralité des contenus de la plateforme Congrès+ (plénières et formations des 120 ^e , 119 ^e , 118 ^e , 117 ^e et 116 ^e Congrès.) En supplément sur inscription : Déjeuners, soirées, excursions	<i>100% en distanciel</i> Pendant le Congrès : Accès en direct au programme de formation choisi, le mercredi 25 septembre. Quelques heures après chaque direct et jusqu'au prochain Congrès : Accès en illimité à l'intégralité des contenus de la plateforme Congrès+ (plénières et formations des 120 ^e , 119 ^e , 118 ^e , 117 ^e et 116 ^e Congrès.)
Attestations et certificat	Attestation de participation au Congrès délivrée par l'Association Congrès des Notaires de France (2) + Certificat de réalisation de formation délivré par ADNOV (3) ou Attestation de suivi de formation délivrée par l'ACNF (4)	Attestation de participation au Congrès délivrée par l'Association Congrès des Notaires de France (2)	Certificat de réalisation de formation délivré par ADNOV (3) ou Attestation de suivi de formation délivrée par l'ACNF (4)
Notaire associé titulaire	1 500 € HT / 1 720 € TTC (1)	800 € HT / 880 € TTC (1)	700 € HT / 840 € TTC (1)
Notaire salarié	1 200 € HT / 1 360 € TTC (1)		400 € HT / 480 € TTC (1)
Jeune notaire* (*1ère nomination postérieure au 24/09/2022) Collaborateur Congressiste exposant Retraité (notaire ou collaborateur)	800 € HT / 920 € TTC (1)	400 € HT / 440 € TTC (1)	400 € HT / 480 € TTC (1)
Membre et/ou élu d'une collectivité territoriale Magistrat	800 € HT / 920 € TTC (1)	400 € HT / 440 € TTC (1)	400 € HT / 480 € TTC (1)
Autre professionnel	1 700 € HT / 1 960 € TTC (1)	800 € HT / 880 € TTC (1)	900 € HT / 1 080 € TTC (1)
Accompagnant	Non accessible à l'accompagnant	400 € HT / 440 € TTC (1)	Non accessible à l'accompagnant
Frais de dossier	20,83 € HT / 25 € TTC (1)	20,83 € HT / 25 € TTC (1)	20,83 € HT / 25 € TTC (1)

- (1) Taux de TVA s'appliquant aux frais d'inscription au Congrès : 10% ; taux de TVA s'appliquant aux frais d'inscription à la formation, aux frais de dossier et à l'offre replay : 20%
- (2) **Attestation de participation au Congrès :** Justificatif jusqu'à 12h au titre de l'obligation de formation professionnelle, calculé sur la base du nombre d'heures de présence, aux séances plénières : séance solennelle, commissions et rapport de synthèse ou sur la base du nombre d'heures de connexion en direct à **CONGRÈS+**, la plateforme du congrès des notaires de France pour ces mêmes séances.
- (3) **Certificat de réalisation de formation délivré par ADNOV :** ce certificat est délivré uniquement aux professionnels exerçant sur le sol français : notaires en exercice, collaborateurs d'instances notariales, autres professionnels. Il atteste jusqu'à 6h au titre de l'obligation de formation professionnelle. Ce document est à présenter au FIF-PL ou à l'OPCO pour une prise en charge financière partielle éventuelle, sous réserve de respecter impérativement les conditions suivantes :
- S'inscrire au parcours de formation de son choix (4 cours obligatoires sur 12 possibles) avant le vendredi 13 septembre inclus.
- Suivre le parcours de formation choisi en direct le mercredi 25 septembre 2024.
- (4) **Attestation de suivi de formation délivrée par l'ACNF,** pour les inscriptions effectuées après le 14 septembre 2024, pour les personnes exerçant en France, ou quelque soit la période d'inscription pour les personnes exerçant hors de France (non éligible à une prise en charge par le FIF-PL ou l'OPCO).

Le programme de formation du 120^e Congrès fait l'objet d'un processus validé par ADNOV et certifié Qualiopi

ADNOV | AV Formation

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante
ACTIONS DE FORMATION

CATALOGUE DES FORMATIONS 2024
congresdesnotaires.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE LIEU DE CONGRÈS : BORDEAUX

Palais 2 l'Atlantique, Hall 1 (Parc des expositions de Bordeaux - entrée face à l'arrêt de Tram « Parc des Expositions ») - Quartier du Lac – Cours Charles Bricaud 33000 Bordeaux

VOTRE HÉBERGEMENT

Consultez et réservez directement sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « Se loger » ou contactez l'agence Bnetwork, agence officielle d'hébergement du 120^e Congrès : Tatiana Cuffel, notaires@bnetwork.com ou +33 4 97 06 03 24.

VENIR À BORDEAUX ET SE DÉPLACER PENDANT LE CONGRÈS

Le poste le plus lourd dans le bilan carbone d'un événement est celui des transports du participant. Afin de limiter l'empreinte carbone du Congrès, nous vous invitons à privilégier le train, moyen le plus écologique de déplacement.

- **En train** : gare de Bordeaux Saint-Jean (2h04 en TGV, entre Paris et Bordeaux).
Réservation : www.sncf-connect.com ou Trainline.
- **En avion** : Aéroport de Bordeaux Mérignac (ligne de Tram pour rejoindre le centre-ville en 30 minutes
Code de réduction GME41242AF sur vols Air France et KLM sur globalmeetings.airfranceklm.com
- **En voiture** : autoroute A10, A62, A63, A65 et A89
Le Parc des expositions de Bordeaux dispose d'un parking gratuit couvert photovoltaïque de 20 Ha et plus de 6000 places.
- **Transport en commun** : Tram C / Arrêt « Parc des Expositions » : départ toutes les 10 min entre 6h30 et 20h30 (20 min entre 20h30 et 1h00 / minuit le mercredi).
- **Pass transport*** : sur réservation lors de votre inscription : valable du 24 au 27 septembre 2024 sur l'ensemble du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole).
*code à saisir directement sur l'Application TBM (App Store et Google Play)
- **Taxis** : Pour toute réservation de taxi, nous vous invitons à contacter la société Green Taxi au 05 35 54 15 40 ou à effectuer votre réservation via ce lien : <https://greentaxibordeaux.fr/reservation-taxi-bordeaux/>

VOTRE RESTAURATION

Le Parc des expositions de Bordeaux est situé à une vingtaine de minutes du centre de Bordeaux. Diverses formules de restauration sur place sont proposées :

- **Sur réservation lors de votre inscription** : déjeuner assis et servi au restaurant des congressistes.
- **En accès libre sans réservation dans l'exposition** : un bar snack (vente sur place et à emporter) un bar brasserie (plat du jour, carte et menu).

Inscrivez-vous :



Consulter les Conditions
Générales :

Programme de formation



Votre pass Congrès TBM
sur smartphone :



Besoin d'aide ?



Service relations congressistes :

+33 1 44 69 25 42 : 09.00-13.00 et 14.00-17.00

Courriel : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

ADNOV | AV Formation

Contact : 0 800 710 620

Courriel : organismeformation@adnov.fr